

## **LIQUIDATION ET PARTAGE DU REGIME MATRIMONIAL JUSTIFICATIFS A JOINDRE**

### **ETAT CIVIL et COORDONNÉES**

- La copie du contrat de mariage / changement de régime et donation entre époux-s'il y a lieu
- La copie de l'ordonnance de mesures provisoires, du jugement de divorce ou de l'arrêt de la Cour d'Appel, s'il y a lieu
- La copie du livret de famille
- La copie de la carte d'identité de chaque époux

### **PATRIMOINE DES EPOUX**

- La copie des titres de propriété des biens détenus au jour du mariage (acquisition antérieure au mariage)
- Les copies des actes relatifs aux donations ou successions (attestation de propriété, actes de donation, déclarations de dons manuels, relevés de compte, etc.), s'il y a lieu.

### **MASSE ACTIVE (à la date de dissolution du régime matrimonial)**

- La copie des relevés de tous les comptes bancaires (joint, au nom de chacun des époux)
- Cartes grises des véhicules et le cas échéant la valeur argus
- La copie des titres de propriété de chaque bien immobilier
  
- Les évaluations des biens immobiliers (le service Négociation de l'étude pourra établir un avis de valeur)
- Les copies des baux et des relevés de comptes de gestion, s'il y a lieu
- Les statuts de la société, un extrait k-bis, le dernier bilan ou la valorisation des parts sociales réalisée par un expert-comptable, s'il y a lieu
  
- La valorisation du fonds de commerce ainsi que la copie de l'acte de cession de fonds, s'il y a lieu
- Tout document faisant état de la valorisation des contrats d'assurance vie (dernier relevé), et des placements divers (contrat de capitalisation, épargne entreprise)
  
- Tout document faisant état du montant total des versements effectués au cours du régime matrimonial sur les contrats de retraite complémentaires non obligatoires, s'il y a lieu
- La valeur locative du bien occupé par un seul époux
- Le RIB de votre compte courant

### **MASSE PASSIVE**

- Les derniers avis d'imposition
- Les copies des contrats de prêt et des tableaux d'amortissements (prêt immobilier, consommation...)
- Les justificatifs du règlement par un seul époux de dettes communes ou indivises, (factures ou charges réglées par l'un des époux à compter de la date de dissolution du régime matrimonial) (en vue du compte d'administration).